

Les personnes en incapacité de travail ne sont pas des « malades profiteurs »

Une étude de Solidaris analyse les personnes touchées par l'incapacité de travail : leur profil sociodémographique, leur état de santé, leurs dépenses en soins de santé, etc. Sur base de ces données démontrant que ces citoyens ne sont pas malades « pour le plaisir », la Mutualité formule des propositions fortes afin de répondre à cette problématique dont les enjeux sont considérables.

400.000 Belges concernés

L'incapacité de travail (primaire) désigne le statut d'une **personne malade** durant **moins d'un an** qui ne peut travailler à la suite d'une maladie ou d'un accident. Cela concerne plus de 400.000 Belges par an et encore plus dans les années à venir. Pourtant, le discours que l'on entend actuellement concernant l'incapacité de travail se résume à un **cliché** mettant à mal le principe même de la solidarité sur lequel se base le système de la sécurité sociale : « *Les personnes en incapacité de travail sont des malades profiteurs qui doivent être renvoyés au travail au plus vite.* ».

Etre en incapacité de travail n'est pas un choix

En effet, dans cette étude de Solidaris, on constate que la réalité est tout autre. Les citoyens en incapacité de travail, ont **2 fois plus de consultations et visites avec un médecin spécialiste**, sont **6 fois plus souvent hospitalisés** pour des séjours en moyenne deux fois plus longs ; parmi les personnes en incapacité de travail on trouve **trois fois plus de patients sous traitements par antidépresseurs ou antipsychotiques**. Ceci a des implications sur leur **facture de soins de santé qui est 4 fois supérieure**. Il n'est donc pas étonnant que ces allocataires sociaux soient socio économiquement fragilisées comme le démontre aussi l'étude. Autant de données démontrant que ces citoyens ne sont pas des malades-profiteurs, mais des personnes qui ont besoin d'aide.

A cet éclairage, s'ajoute aussi un élément important, souligné par Michel Jadot, Président de Solidaris « La facture santé des patients est en hausse suite aux retombées de la politique du Gouvernement. Les citoyens devront par exemple payer plus cher certaines de leurs consultations chez les spécialistes via l'augmentation des tickets modérateurs. ».

Recommandations de Solidaris

Les propositions qui suivent s'appuient sur des réalités développées dans cette étude et non sur des fantasmes. Ainsi, Solidaris plaide pour :

1. **Un pouvoir d'achat décent des personnes en incapacité de travail.** Cela passe par une revalorisation des indemnités des travailleurs.
2. **La reconnaissance du burn out comme maladie professionnelle.**
3. **Le renforcement de la loi sur la prévention des risques psycho-sociaux.** Solidaris demande que les procédures et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour lutter contre ces risques soient analysés via des critères d'évaluation objectifs. Cette problématique de santé publique concerne l'ensemble de la société. La Mutualité souhaite que tous les citoyens soient en meilleure santé, pour leur propre bien-être d'abord et aussi pour le monde des entreprises. Un employé en bonne santé est en

effet bénéfique pour tous. Pour ce faire, Solidaris propose le **financement d'un Fonds pour la prévention des risques psycho-sociaux en utilisant une partie moyens destinées aux réductions des cotisations patronales**. Le but de ce Fonds serait d'aider les entreprises à lutter de manière plus efficace contre les risques psycho-sociaux. Les entreprises pourront ainsi puiser dans ce Fonds une partie des moyens destinés à améliorer leurs efforts de prévention.

Fort de ces constats et propositions, Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidaris lance aujourd'hui un appel : « Solidaris est prête à aider les autorités à transformer ces recommandations en actions, ceci dans l'objectif de contribuer à veiller au bien-être des citoyens, y compris ceux traversant des périodes plus difficiles liées à leur état de santé ».

En somme, mettre en œuvre ces recommandations n'est qu'une question de priorités du Gouvernement.

L'ETUDE

Lien vers l'étude complète et le résumé : <http://we.tl/WFmMeERmlW>

CONTACT PRESSE

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, 0479616781, claire.huysegoms@solidaris.be